

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022**  
**DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS**  
**DE LA HAUTE-LOIRE**

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de la Haute-Loire est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

Dépôts de dossiers et redépôts

En 2022, le nombre de dossiers de surendettement déposés atteint 380 dossiers, en retrait de 9,3% par rapport à 2021 (vs. -6,5% en France métropolitaine) et de 29,8% par rapport à 2019, avant la crise sanitaire.

Ainsi, la Haute-Loire compte en 2022 199 dossiers de surendettement pour 100 000 habitants (après 219 en 2021), niveau inférieur à la France Métropolitaine (208 en 2022 après 225 en 2021).

Les redépôts représentent environ un dossier déposé sur deux (49,9%, après 48% en 2021), proportion supérieure aux plans régional (42,3%) et national (43,2%), et ce malgré la confirmation de la baisse tendancielle des redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances poursuit sa tendance baissière (5,3 %, après 10,7% en 2021 et 18,4% en 2020).

Recevabilité et orientation

En 2022 :

La proportion de dossiers recevables reste très élevée (91,5% après 91,8% en 2021), proche des niveaux régional (95,4%) et national (94,8%).

Plus d'un dossier recevable sur deux est orienté vers un réaménagement de dettes (52,4%) et en corolaire, un peu moins d'un sur deux vers un rétablissement personnel (47,6% vs. 44,7% en région).

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

Parmi les dossiers traités en 2022 :

La proportion de les mesures imposées à la suite d'un redressement personnel est près de six points supérieur à la moyenne nationale (43,3% vs. 37,8%).

En corolaire, les mesures imposées avec ou sans effacement partiel des dettes représentent 35,4% (42,7% au plan national).

La proportion de plans conventionnels de redressement définitifs est comparable (7,7% en Haute-Loire vs. 7,3% au plan national).

Mesures pérennes et mesures provisoires

La Commission de surendettement de Haute-Loire a permis la mise en place de solutions pérennes pour les trois quarts des dossiers traités en 2022, soit 75,0%, (taux national de 74,6%).

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT  
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES  
ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Présentation du rapport d'activité de l'année 2021, rappels méthodologiques et réglementaires et échanges divers (constitution du comité départemental d'inclusion financière- CDIF)
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	Néant	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	11	Inclusion bancaire : 84 intervenants sociaux
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	Néant	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	6	Procédure de surendettement, fichiers et droit au compte : 47 intervenants sociaux
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	2	Point de conjoncture économique, échange sur les services à l'économie de la Banque de France dont l'inclusion financière
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	11	Présentation, dans des écoles, de la primaire au post-bac, des ressources d'éducation financière (budget...), des missions de la Banque de France, points de conjoncture économique : 63 professeurs ou chefs d'établissement, et 111 élèves.  Service National Universel (290 jeunes sur 10 sessions)

L'organisation du 1<sup>er</sup> Conseil Départemental de l'Inclusion Financière qui s'est tenu le 15 septembre 2022 a permis aux différents acteurs de la sphère sociale du département d'échanger et de mieux appréhender les dispositifs locaux d'inclusion financière.

**Relations avec les Tribunaux :**

L'objectif de cette concertation annuelle visait à présenter les nouveautés du ROAS, la typologie du surendettement, d'échanger et partager nos modes de traitement et sujétions diverses.

**Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :**

Néant

---

<sup>2</sup> (organisées ou participation)

# PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Néant

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Néant

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Les huissiers mandatés par les créanciers ne sont pas systématiquement informés de la recevabilité des dossiers de surendettement et ils continuent parfois les poursuites, ce qui peut perturber le fonctionnement de la procédure.

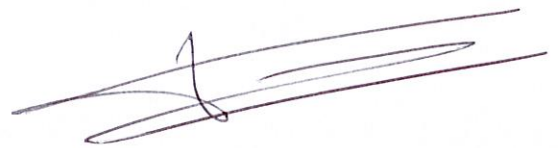
Fait au Puy en Velay, le 22 Février 2023

M. Eric ETIENNE  
Préfet de la Haute Loire



Le président,

M. Frédéric SALLIOT  
Directeur Départemental  
Banque de France



Le secrétaire,



## ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

Indicateurs	2021	2022	variation 2022/2021 en %
<b>Dossiers déposés</b>	<b>419</b>	<b>380</b>	-9,3%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	48,0%	49,9%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	10,7%	5,3%	
<b>Dossiers décidés recevables par la commission</b>	<b>388</b>	<b>325</b>	-16,2%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	8,0%	9,8%	
<b>Dossiers décidés irrecevables par la commission</b>	<b>39</b>	<b>32</b>	-17,9%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	51,3%	25,0%	
<b>Dossiers orientés par la commission</b>	<b>394</b>	<b>332</b>	-15,7%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	43,9%	46,7%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	44,2%	46,7%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,5%	0,9%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	55,3%	52,4%	
<b>Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)</b>	<b>474</b>	<b>376</b>	-20,7%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,8%	5,1%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	8,2%	8,5%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	39,0%	42,8%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,4%	0,5%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	9,1%	7,7%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	3,2%	2,9%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	5,9%	4,8%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	36,5%	35,4%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	31,0%	28,7%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	16,9%	15,2%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	5,5%	6,6%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	73,6%	75,0%	
<b>Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	
<b>Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	

## DONNÉES D'ACTIVITE

### STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Haute-Loire	AURA	METROPOLE
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	8,5%	4,6%	5,2%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	42,8%	41,2%	37,5%
Part des plans conventionnels conclus*	7,7%	5,9%	7,3%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	35,4%	41,6%	42,7%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	75,0%	78,8%	74,6%

\*en % de dossiers traités



**ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT**

Haute-Loire	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
commission	<b>Dettes financières</b>	8 094	255	973	66,5%	76,6%	14 269	3,0
	dont dettes immobilières	4 382	48	91	36,0%	14,4%	76 405	2,0
	dont dettes à la consommation	3 500	205	683	28,8%	61,6%	11 699	3,0
	dont autres dettes financières	212	161	199	1,7%	48,3%	688	1,0
	<b>Dettes de charges courantes</b>	1 205	264	1 089	9,9%	79,3%	3 031	4,0
	<b>Autres dettes</b>	2 870	193	478	23,6%	58,0%	1 138	2,0
	<b>Endettement global</b>	12 169	333	2 540	100,0%	100,0%	14 378	7,0

AURA	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
REG	<b>Dettes financières</b>	302 421	8 671	39 044	67,5%	80,3%	13 328	3,0
	dont dettes immobilières	129 162	1 102	1 799	28,8%	10,2%	91 271	1,0
	dont dettes à la consommation	164 952	7 689	31 006	36,8%	71,2%	12 269	3,0
	dont autres dettes financières	8 307	4 958	6 239	1,9%	45,9%	818	1,0
	<b>Dettes de charges courantes</b>	63 616	8 466	30 621	14,2%	78,4%	3 872	3,0
	<b>Autres dettes</b>	82 315	6 187	13 638	18,4%	57,3%	2 097	2,0
	<b>Endettement global</b>	448 352	10 796	83 303	100,0%	100,0%	17 746	7,0

## Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
<b>Dettes financières</b>	<b>3 003 526</b>	<b>82 537</b>	<b>376 945</b>	<b>67,8%</b>	<b>80,1%</b>	<b>14 579</b>	<b>3,0</b>
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 276 388</i>	<i>11 737</i>	<i>18 703</i>	<i>28,8%</i>	<i>11,4%</i>	<i>90 751</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 655 958</i>	<i>73 844</i>	<i>304 759</i>	<i>37,4%</i>	<i>71,6%</i>	<i>13 037</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>71 180</i>	<i>43 216</i>	<i>53 483</i>	<i>1,6%</i>	<i>41,9%</i>	<i>793</i>	<i>1,0</i>
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>637 445</b>	<b>79 112</b>	<b>277 012</b>	<b>14,4%</b>	<b>76,8%</b>	<b>3 751</b>	<b>3,0</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>787 161</b>	<b>56 282</b>	<b>122 733</b>	<b>17,8%</b>	<b>54,6%</b>	<b>1 931</b>	<b>2,0</b>
<b>Endettement global</b>	<b>4 428 132</b>	<b>103 076</b>	<b>776 690</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>18 218</b>	<b>6,0</b>

